

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

| | | | | |
|---|------------|-------|--------|----------------|
| À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé | Date | Heure | Numéro | Département(s) |
| | 29.10.2021 | 10h48 | 21.346 | DFDS |
| Annule et remplace | | | | |

Auteur(s) : Manon Roux

Titre : Déficits de la formation tertiaire dans le canton selon le rapport UBS sur la compétitivité des cantons ?

Contenu :

Le canton de Neuchâtel récolte 70 points sur 100 pour son innovation, selon l'[Indicateur de compétitivité des cantons 2021 d'UBS](#), et se classe ainsi 3^e au niveau national. Cependant, et malgré nos écoles supérieures tertiaires, notre canton obtient uniquement 31 points pour la formation, se classant 14^e.

Comment les autorités cantonales expliquent-elles cette différence de classement pour ces deux critères pourtant dépendants l'un de l'autre et, subsidiairement, quelles sont nos carences relevées par cette étude dans le domaine du « capital humain » ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Manon Roux

Autres signataires (prénom, nom) :

Barbara Blanc

Stéphanie Skartsounis

Patrick Erard

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Clarence Chollet

Diane Skartsounis

Léa Eichenberger

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Eleanor Pescante

Marc Fatton

Cécile Guinand